



**CLI de Golfech**

---

**Rapport moral  
de Monsieur Alexis Calafat,  
Président de la Commission  
locale d'information**

---

**Assemblée générale  
Golfech, 21 janvier 2011**

Mesdames et Messieurs les membres de la CLI,  
Mesdames et Messieurs les Maires de la zone PPI,  
Mesdames et Messieurs les représentants de l'Autorité de  
Sûreté Nucléaire, des services de l'Etat, des Agences  
régionales de Santé et du CNPE de Golfech,  
Messieurs les représentants de la presse,

En même temps que mes vœux pour la nouvelle  
année 2011 que j'adresse à chacune et chacun d'entre vous et  
de parfaite collaboration, je vous souhaite la bienvenue à  
Golfech pour cette Assemblée générale, en mon nom  
personnel et au nom de Monsieur Jean-Michel Baylet,  
Président du Conseil Général de Tarn-et-Garonne et Conseiller  
Général de ce canton de Valence d'Agen.

Avant de passer à l'ordre du jour, je veux présenter  
globalement les excuses de toutes celles et de tous ceux qui  
n'ont pu se libérer pour venir assister à cette réunion que je  
considère comme importante dans le double contexte actuel  
national et local.

Elle est en effet placée à la fois sous le signe d'une actualité nationale très prégnante, avec la conduite de grands chantiers comme :

- la révision de la réglementation générale des installations nucléaires de base ;
- la mise en œuvre de la loi NOME du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité dont vous trouverez un exemplaire dans votre dossier, et de ses conséquences au niveau de l'évolution du parc nucléaire français dans les années à venir, dossier sur lequel les syndicats de salariés sont mobilisés ;
- la maîtrise des activités autour des centrales nucléaires. Nous ferons un point d'actualité sur l'avancement de ce dossier ;
- des chantiers à venir sur la mise à jour du PPI (plan particulier d'intervention), des PCS (plan communal de sauvegarde) et la déclinaison du PPA (plan post-accidentel) au niveau local ;

Mais aussi d'une actualité locale intense, ou pour le moins chargée. En effet, même si nous allons aujourd'hui en terminer avec l'examen du dernier bilan 2009, celui de la surveillance de l'environnement, je remercie Suzanne Gazal et Gilbert Abarnou d'avoir orienté les travaux de leur commission

respective sur l'année 2010 qui, au demeurant, vient de s'achever, ce qui les amènera à enchaîner, dès ce printemps, par l'analyse détaillée du bilan du fonctionnement et de l'impact du CNPE au cours de l'année écoulée.

J'en profite pour dire que j'ai pris connaissance avec beaucoup d'intérêt du reportage paru dans la presse régionale du 11 janvier 2011 sur les performances industrielles du site de Golfech. Je m'en félicite mais nous attendrons, avec un intérêt tout aussi légitime, le bilan de la mission de contrôle de l'Autorité de Sûreté qui nous sera présenté à notre prochaine réunion. J'ai trouvé dans cet article beaucoup d'informations, que nous connaissions pour certaines ... mais pas pour d'autres.

Je rappelle quand même que la loi TSN a posé une obligation d'information de la CLI, pour le moins en même temps que celle des médias. Ceci renvoie aux questions de communication que j'aborderai tout à l'heure : J'inviterai donc les représentants du CNPE à nous préciser les projets à venir et les performances de l'année écoulée que nous avons pu lire récemment, que je tempérerai un peu pour ces dernières au regard de l'événement qui a entraîné en janvier 2010 une contamination des eaux souterraines superficielles. Nous y

reviendrons au moment de la présentation des rapports d'activité.

Pour ma part donc, le calendrier proposé par nos Présidents de commission me convient tout à fait, nos deux commissions techniques ont pour mission d'approfondir les dossiers et, sur des mêmes sujets, je les invite à travailler de manière beaucoup plus transversale et complémentaire afin de dynamiser en permanence l'action de notre Commission locale d'information, mais en se recentrant davantage sur l'essentiel.

A cet égard, j'aimerais vous faire part du ressenti de notre Bureau face à une tendance qui semble se dessiner depuis le vote de la loi TSN du 13 juin 2006.

Certes, les Commissions locales d'information auprès des sites nucléaires, qui représentent la société civile, ont été dotées d'un statut légal – ce dont nous nous félicitons toutes et tous, et je rappelle que nous avons été parmi les premiers à nous mettre en conformité avec le décret d'application du 12 mars 2008 – alors que la majorité des CLI s'est donnée du temps, y compris notre Fédération qui vient tout juste de se mettre en conformité le 26 novembre.

Mais – et je dois avouer que bon nombre de nos collègues partagent ce point de vue – les sollicitations « tous azimuts » dont les CLI sont l'objet nous interpellent alors que, dans le même temps, nous ressentons un certain frein à l'application de la loi TSN qui a pourtant « gravé dans le marbre de la République » une obligation d'information rapide de la part des Exploitants nucléaires, de l'Autorité de Sûreté, ou encore des services de l'Etat :

- parfois une communication en demi-teinte ...
- parfois des demandes exprimées en réunions de commission ou en assemblée générale sur lesquelles nous n'obtenons réponse qu'après des rappels par courrier ...
- ou encore des consultations sur des projets de textes importants mises en ligne sur la seule période estivale au moment où « la France est en congé », projets qui mériteraient que soit accordé un délai supplémentaire aux CLI pour leur permettre de réfléchir plus tranquillement, hors de tout débat passionné, et de présenter des propositions constructives.

Elles le font chaque fois qu'elles le peuvent mais encore faudrait-il que ces propositions, dont l'objectif est d'améliorer l'information, la transparence et la sécurité de tous, soient entendues et prises en compte.

Et encore faudrait-il donner aux CLI des moyens financiers conséquents pour remplir leurs missions !

La loi TSN doit être effectivement traduite dans notre réalité quotidienne et ses principes appliqués, dans l'esprit qui a guidé le Législateur.

J'en profite pour vous dire que notre conseil d'administration travaillera en 2011 sur la « mise à niveau » de la convention d'information qui nous lie au CNPE de Golfech et, dans le même esprit, souhaite mettre en chantier un conventionnement avec la Division territorialement compétente de l'Autorité de Sûreté Nucléaire et les services territoriaux de l'Etat.

Depuis notre Assemblée générale du 15 juin, la commission « *Protection des populations* » s'est intéressée, sous l'angle de la sécurité de nos administrés :

- à l'événement qui a entraîné le déclenchement du PUI (plan d'urgence interne) du site le 9 septembre dernier ;
- et à la politique industrielle du site en matière de recours et de gestion des prestataires de service, en complément des informations déjà données à la commission de Madame Gazal.

Quant à la commission « *Suivi du fonctionnement et de l'impact de la centrale nucléaire* », comme Suzanne Gazal vous l'avait annoncé le 15 juin, elle a « planché » principalement :

- sur le bilan 2009 de l'impact radiologique et chimique de la centrale sur l'environnement ;
- et sur la contamination en tritium des eaux souterraines superficielles de la nappe phréatique au droit de certains piézomètres du site, consécutivement au débordement d'effluents d'un puisard début 2010.

En réalité, le terme scientifique approprié est celui de « nappe d'accompagnement », par opposition à la « nappe perchée » et à la « nappe profonde » !

Dès que la CLI a eu connaissance de la déclaration de cet événement, je vous ai communiqué un dossier d'information aux mois de mai et juin.

La commission a étudié les tenants et les aboutissants de ce dossier, que nous continuons à suivre avec beaucoup d'attention.

Nous allons donc longuement l'aborder aujourd'hui avec le recul dont nous disposons quant à l'évolution de la situation plusieurs mois après. Chacune et chacun pourra intervenir dans le débat, et nous allons en parler très clairement, sans polémique mais aussi sans tabous, en toute transparence.

Et c'est bien notre mission ! S'informer, dialoguer avec l'Exploitant, avec le « Gendarme du nucléaire », avec les Autorités représentant l'Etat, exprimer le point de vue de la société civile, informer les élus, informer nos administrés, et veiller à ce que de tels événements ne se reproduisent pas.

Un hasard dont nous nous serions bien passés, mais c'est dans ce contexte un peu particulier que nous avons quand même continué à avancer sur le projet de convention pour le suivi des eaux souterraines sous le site.

A la suite d'une demande exprimée par notre Commission locale d'information dès l'été 2009, nous espérons en effet voir aboutir aujourd'hui la convention tripartite CLI / Conseil Général de Tarn-et-Garonne / CNPE de Golfech qui nous permettrait d'accéder aux piézomètres du site pour un suivi de ces eaux souterraines dès ce printemps 2011. Il resterait encore un petit différend sur un article mais les représentants du CNPE viennent de me confirmer l'accord

d'EDF. Nous en parlerons tout à l'heure mais je voulais vous faire toucher du doigt la difficulté d'écriture de cette convention.

Encore faudra-t-il que les subventions soient au rendez-vous pour nous permettre, année après année, de conduire cette nouvelle action dans laquelle nous allons, je l'espère, nous engager.

Je voudrais enfin remercier la commission « *Suivi du fonctionnement et de l'impact de la centrale nucléaire* » d'avoir fait un rapide tour d'horizon des principaux événements, de l'année 2010 – là encore, nous nous situons dans l'actualité – et d'avoir rappelé les informations souhaitées par la commission, sur les événements comme sur les arrêts de tranche. Nous attendrons également avec intérêt la réponse de l'Autorité de Sûreté Nucléaire et de l'IRSN à notre demande de participation aux réunions / bilans post arrêts de tranche, à l'instar de la participation de la CLI aux inspections sur le site.

\*\*\*\*

Avant de poursuivre notre réunion, je voudrais vous donner deux informations :

- d'une part, le démarrage de notre programme de formation interne, le 21 février. Je vous renvoie à cet égard au rapport sur le programme prévisionnel d'activité qui vous est

proposé mais vous recevrez une fiche d'inscription très prochainement ;

- d'autre part, la mise en conformité de notre Fédération des CLI : l'**ANCCLI**, qui s'est structurée en conséquence le 26 novembre.

Notre Commission y est largement représentée :

- . Suzanne Gazal a été reconduite à la Présidence du Comité scientifique,
- . Pierre Gaillard est l'un des Vice-Présidents de l'ANCCLI,
- . tandis que l'on m'a confié le poste de Secrétaire.

Nous sommes, les uns et les autres, à votre disposition pour vous informer des travaux et réflexions qui sont menés au sein de cette Fédération.

\*\*\*\*

Je vous propose maintenant d'aborder notre ordre du jour.

Le Président de la CLI,

Alexis CALAFAT